



Une réponse inadéquate et inquiétante !

Le 15 juin 2011 le conseil d'état vaudois a répondu à une interpellation de Madame Véronique Hurni déposée au grand conseil le 15 mars.

Cette députée a dénoncé le cas d'une malade, membre de notre association, qui a dû quitter le CHUV pour mourir à domicile afin d'obtenir l'assistance au suicide qu'elle réclamait. La dame a laissé un écrit, datant du jour de sa mort, où elle déplore l'attitude de certains médecins du CHUV qui n'ont cessé de la harceler pour la faire changer d'avis, sans aucun respect de sa liberté de choix.

Ce cas dénoncé dans la presse (24 heures du 09.03.2011) montre à l'évidence la grève du zèle de l'institution face aux demandes d'auto-délivrance en hospitalisation. Le CHUV s'enorgueillit de n'avoir eu en 5 ans qu'un seul cas d'assistance au suicide dans un établissement dépendant de lui ; quelques rares procédures n'ont pas abouti.

On ne fera croire à personne qu'il y ait eu si peu de demandes d'assistance au suicide dans le cadre hospitalier. Tout est fait pour obliger le patient, gravement atteint, à rentrer à domicile, quelle qu'en soit la difficulté, afin qu'il décède ailleurs et surtout qu'il soit ainsi exclu de la statistique hospitalière. De même que l'institution hospitalière doit être neutre par rapport à une demande d'interruption de grossesse, elle devrait être neutre par rapport à une demande d'assistance au suicide.

Dans sa réponse à l'interpellation "Hurni", le conseil d'état nie les pressions que certains soignants exercent à l'encontre des patients et de leur famille qui n'auront pas d'autre choix qu'accepter un retour médicalisé à domicile. Cette épreuve supplémentaire imposée par l'institution pourrait être évitée avec un zeste d'empathie et un esprit de tolérance.

Plus grave encore, nous apprenons que les soins palliatifs sont considérés comme une unité spécialisée au sein de laquelle l'assistance au suicide ne peut pas être envisagée, puisqu'elle fournit une alternative efficace à cette approche. Un patient transféré dans l'unité de soins palliatifs qui va prochainement s'ouvrir au CHUV ne pourra donc pas requérir une assistance au suicide dans cette unité. Il en sera informé avant son transfert. On atteint là un sommet de l'hypocrisie et on veut nous faire croire au Père Noël; on sait depuis longtemps, tant en Suisse qu'à l'étranger, que les soins palliatifs ne peuvent pas faire disparaître toutes les souffrances et que des demandes d'assistance au suicide persistent. Notre association a dû aider à domicile des malades qui ont été obligés de quitter les soins palliatifs de Rive-Neuve et d'Aubonne pour mettre un terme à leur souffrance. Les soins palliatifs sont une option que le patient peut essayer puis quitter si ils ne le satisfont plus. Les soins palliatifs ne doivent aucunement être une obligation ou une aliénation de la liberté et du choix du patient. Les soins palliatifs et l'assistance au suicide devraient être complémentaires. On ne disposera réellement de soins palliatifs de qualité que lorsqu'un patient pourra obtenir une assistance au suicide dans le cadre des soins palliatifs sans être menacé de l'épreuve d'un retour forcé à domicile qui lui occasionnerait ainsi qu'à sa famille un stress supplémentaire et inutile dans une situation aussi difficile.

La population vaudoise devra se prononcer dans quelques mois sur l'initiative populaire déposée par [EXIT A.D.M.D. Suisse romande](#) pour une assistance au suicide en EMS. Le département de la santé publique et le conseil d'état vont proposer un contre-projet qui vise à unifier les procédures pour les EMS et les hôpitaux, sur le modèle qui existe au CHUV.

Ce contre-projet est un projet qui met le patient sous tutelle médicale et institutionnelle pour limiter son choix et son auto détermination.

Editorial du Dr Sobel

3/3

Il sera donc primordial de rejeter ce contre-projet de l'état de Vaud qui est un trompe l'oeil qui vise en fait à réduire la possibilité d'une assistance au suicide en EMS.

Ce contre-projet est une autoroute favorisant l'acharnement palliatif et le paternalisme médical.

Dr J. Sobel

Président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

**Même dans un "EMS"
je veux pouvoir choisir ma mort !**



Oui

à l'initiative
d'**EXIT A.D.M.D.**
Suisse romande

Non

à la mise sous tutelle du contre-projet vaudois !



***Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011
Hôtel du Parc Mercure à Martigny***

Le Dr Jérôme Sobel a ouvert cette assemblée générale 2011 et a constaté avec plaisir, que cette année aussi, la salle était comble. Le beau temps et un grand soleil ont encouragé plus de 300 membres à venir dans le Valais !

L' assemblée générale a été convoquée, conformément aux statuts. La lettre de convocation et l'**ordre du jour** ont été envoyés à tous les membres, ainsi que le bulletin No 54.

Le Dr Sobel demande tout d'abord, si quelqu'un désire s'exprimer au sujet de l'ordre du jour, mais personne ne se manifeste dans la salle.

Ouverture de l'assemblée générale à 15 h.

Le Dr Sobel a expliqué que si cette assemblée générale a lieu pour la 1ère fois à Martigny, c'est parce que l'association compte désormais : 1'116 membres dans le canton du Valais.

Il a donné ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude Düby, trésorier de l'association EXIT Suisse alémanique, qui a accepté l'invitation du comité d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande et qui a fait spécialement ce déplacement.

M. Duby a transmis les meilleures salutations du comité d'EXIT Suisse alémanique, il a tenu à excuser Mme Saskia Frei, présidente, qui a été retenue par une autre obligation, ainsi que M. Bernhard Sutter, responsable de la communication, qui n'a pas pu se libérer.

Il a aussi profité de cette occasion pour rappeler que l'année prochaine, c'est-à-dire en 2012, les 2 associations fêteront leur

30ème année d'existence !

***Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011
Hôtel du Parc Mercure à Martigny***



L'association EXIT Suisse alémanique organisera aussi le prochain **congrès mondial** des associations qui luttent pour le droit de mourir dans la dignité.

Ce congrès aura lieu très probablement entre le 13 et le 17 juin 2012 dans la région de Zürich.

Monsieur Duby remercie l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande, qui participera financièrement à l'organisation de cette manifestation à Zürich.

Le Dr Sobel reprend la parole et tient à excuser le vice-président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, le Dr Jean-Emmanuel Strasser qui est à l'étranger et Me Flore Primault, qui attend un 2ème enfant et qui n'est donc pas en mesure de se déplacer.

Ordre du jour

No 1 - Adoption du procès-verbal

Le Dr Sobel demande si, parmi les membres présents, quelqu'un a une question ou souhaite faire une remarque quelconque.

Comme personne ne s'annonce, il propose que l'assemblée exprime officiellement son accord par un vote à main levée.

Le procès-verbal est adopté par la majorité de l'assemblée, sans aucun avis contraire, mais avec 1 abstention.

No 2 - Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Transcription)

"C'est pour moi un réel plaisir de présenter ce rapport, car notre association fonctionne très bien grâce aux efforts concertés du secrétariat, des accompagnatrices et des accompagnateurs ainsi que des membres du comité."

***Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011***

Ordre du jour (Suite)

No 2 - Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Transcription)

"Chacune des personnes concernées fait un maximum d'efforts pour remplir au mieux sa tâche, au service de nos membres, qui vont d'ailleurs bientôt atteindre le nombre de : 16'000.

Sachez que je suis un président heureux et je tiens à remercier pour commencer, le secrétariat de Genève, dont :

- Mme Janine Walz qui est chargée de la coordination du secrétariat, des appels téléphoniques, des renseignements, des suivis de dossiers, des factures, des paiements, des commandes, des brochures, des imprimés, des salaires, de la facturation annuelle des cotisations, etc...

Elle occupe aussi la fonction de trésorière de l'association.

- Mme Karine Rophille qui se charge aussi de la réception des appels téléphoniques, des renseignements, des suivis de dossiers, des commandes et de nombreux travaux administratifs et qui participe à l'élaboration des brochures de l'association, des imprimés etc...

- Mme Sylvia Gaillard qui effectue la mise à jour du fichier informatique, la saisie des changements d'adresses, des nouvelles adhésions, les recherches suite aux déménagements, la saisie de factures isolées, la mise sous pli et différents travaux de bureau.

Durant l'année écoulée, Mmes Walz et Rophille ont répondu à : 2'450 appels téléphoniques et ont écrit : 919 lettres diverses. Elles ont en outre répondu à : 1'038 demandes d'adhésions sur notre site Internet."

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour (Suite)

No 2 - Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Transcription)

"Je souhaite aussi remercier Mme Valérie Matzinger ma secrétaire à Lausanne ainsi que mon épouse Denise qui m'aide en toute discrétion et excuse mes nombreuses absences.

Comme vous le savez, notre association possède un site Internet qui est mis à jour en fonction des événements que nous traversons. C'est là la tâche de M. William Walz que je remercie également. A ce jour, notre site Internet a reçu plus de 187'000 visites, c'est considérable ! Pour mémoire : www.exit-geneve.ch ou www.exit-suisse-romande.ch.

Je tiens maintenant à remercier tout particulièrement notre groupe d'accompagnatrices et d'accompagnateurs



qui remplissent une tâche si difficile et si essentielle pour notre association. Ces personnes sont absolument admirables, elles sont le cœur de notre action. En 2010, elles ont aidé à mourir : 91 de nos membres. Nous leur devons une immense reconnaissance. Je prie les accompagnatrices et accompagnateurs présents de bien vouloir se lever et je vous demande à tous de les applaudir chaleureusement !

Je souhaite enfin remercier tous les membres du comité qui se sont dépensés sans compter pour représenter notre association dans des missions très diverses et parfois très difficiles.

Plusieurs EMS dans différents cantons de Suisse romande nous ont demandés de présenter notre association. Deux écoles d'infirmières à Vevey et à Lausanne nous ont également sollicités pour des présentations."

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour (Suite)

No 2 - Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Transcription)

"Nous avons participé à plusieurs conférences et manifestations publiques comme à Nyon et à Morges dans le cadre du «Livres sur les quais».

Notre expérience est enviée à l'étranger et nous avons été invités à Barcelone dans le cadre de l'observatoire de bioéthique en octobre dernier. Au mois de février nous avons été entendus dans le cadre d'un forum européen de bioéthique à Strasbourg.

Nous avons encore été conviés à Berlin pour fêter les 30 ans de l'association allemande D.G.H.S.

EXIT A.D.M.D. Suisse romande a aussi délégué en octobre 2010, un membre du comité, Monsieur J.-J. Bise, pour participer au congrès mondial des associations qui luttent, pour la même cause (A.D.M.D.), à Melbourne en Australie.

Le point culminant de l'année a sans aucun doute été représenté par le procès de Boudry, fait à notre accompagnatrice la Dresse Daphné Berner, membre de notre comité. Je vous rappelle que la Dresse Daphné Berner a été finalement acquittée !

Sachez qu'à cette occasion, nous avons bénéficié d'une campagne médiatique exceptionnelle dans les journaux, les radios et les télévisions suisses et étrangères.

L'ensemble des forces de notre association a été mobilisé avec une efficacité et une détermination sans faille. Je suis vraiment reconnaissant à tous les membres de notre comité."

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour (Suite)

No 2 - Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Transcription)

"Je vais maintenant donner la parole à Mme Marianne Tendon qui va s'exprimer au nom des accompagnatrices et des accompagnateurs."

Exposé de Mme Marianne Tendon (Transcription) :



*"Mesdames et Messieurs bonjour,
avant de vous présenter les statistiques de l'année 2010,
j'aimerais vous faire part de mes réflexions sur l'accompagnement en
établissement médico-social, maison de retraite ou 'EMS'.*

*Déjà en 2004, je vous avais signalé qu'il fallait avoir une force de caractère peu commune pour faire une demande d'autodélivrance.
Souvent le personnel n'entend pas la demande ou la minimise.
Dans certains établissements, les choses évoluent à la vitesse d'un escargot.*

Voici un exemple : Durant l'année écoulée, une dame que j'accompagnais, résidente d'un EMS, a attendu plus de 12 mois avant que son médecin lui remette son rapport médical, qu'elle lui avait demandé. Il faisait la sourde oreille !

*Lors de sa consultation mensuelle, où son fils l'emménait, il évoquait son manque de temps, son oubli, etc... et ce n'est que lorsqu'elle lui signifia son désir de le quitter en tant que médecin-traitant, qu'elle obtint enfin son dossier, mais ses tracas n'étaient pas terminés. Elle s'aperçut que le rapport médical n'attestait pas qu'elle avait sa capacité de discernement. Elle a donc du consulter un autre médecin, afin d'obtenir cette **attestation de discernement**, qui est indispensable, lors d'une demande d'autodélivrance."*

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2(Suite)

No 2 - Exposé de Mme Marianne Tendon (Transcription) :

"Puis, son médecin vint la voir une à deux fois par semaine dans son institution, sans l'accord de sa patiente. Cette dernière lui fit comprendre qu'elle ne voulait plus le voir, puisqu'elle lui avait signifié la fin de leurs relations, ni lui payer des honoraires injustifiés. J'aimerais préciser que cette dame avait un caractère doux et gentil. Quant aux soignants qui avaient été mis au courant de sa décision et qui ne l'approuvaient pas, ils ne sont plus venus dans sa chambre, les 3 derniers jours, avant l'autodélivrance. Cette dame est 'partie' à 98 ans, après un long combat contre la maladie et des douleurs insupportables, en paix avec elle-même et entourée de ses enfants. Pour fêter cette 'victoire', ce sont ses propres mots, le jour de l'autodélivrance, nous avons bu du champagne, avant qu'elle n'avale la potion létale.

A ce stade, j'aimerais rappeler qu'il est très souhaitable, voire nécessaire, d'avoir un répondant accompagnant, qui puisse défendre vos intérêts, lorsque la force vient à manquer. Cette dame a eu le soutien de ses enfants, même si elle se faisait une fierté d'entreprendre toutes ces démarches, sans l'aide de personne.

Ce cas précis démontre, oh combien, nous ne sommes pas dans le secret de la maîtrise du processus vécu par la personne candidate à l'autodélivrance.

Dans le cadre de notre travail, en tant que membre du comité et en tant qu'accompagnateur, le Dr Strasser et moi-même, avons fait une présentation de notre association, dans un home à Genève. Aux questions posées par le personnel soignant, nous avons pu mesurer que si la direction de l'établissement était neutre à notre égard, peut-être même un peu favorable, il n'en était pas de même pour les personnes soignantes."

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 (Suite)

No 2 - Exposé de Mme Marianne Tendon (Transcription) :

"Nous étions accompagnés de Mme Dominique Delannoy, infirmière, qui a terminé avec moi sa formation d'accompagnatrice et qui est en mesure, dès à présent, d'effectuer des autodélivrances. Tout en la félicitant, je la remercie pour son engagement.

Actuellement à Genève, un médecin à la retraite, désireux d'aider l'association m'accompagne auprès d'un jeune malade, condamné par la médecine. J'espère de tout cœur qu'il complétera le groupe des accompagnateurs du canton de Genève.

Par ailleurs, je dois vous signaler que Mme Voser, accompagnatrice depuis 2003, a été victime d'un grave accident en mai dernier. En effet, elle a été fauchée par une voiture, sur un passage pour piétons. Elle a dû être hospitalisée pendant 6 semaines. Sa convalescence se poursuit encore aujourd'hui et je lui souhaite un prompt rétablissement. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'ai terminé et je suis à votre disposition pour toutes éventuelles questions."

Présentation du diaporama 2010



**Procurations reçues avant l'assemblée générale
en faveur des personnes ci-dessous :**

Dr J. Sobel	: 5'138 procurations
Dr J.-E. Strasser	: 38 procurations
Divers membres du comité	: 39 procurations

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 - **Diaporama 2010** (Suite)

Nombre de membres au 31.12.2010 : 15'757

Cantons	Membres	Cantons	Membre
VD	6819	BS	10
GE	4952	BL	6
NE	1314	SO	5
VS	1116	SZ	5
FR	691	AG	3
BE	530	GR	3
JU	219	LU	3
TI	59	SG	1
ZH	20	TG	1



Nombre de femmes au 31.12.2010 : 10'916 69.28%

Nombre d'hommes au 31.12.2010 : 4'841 30.72%

Total : 15'757



Membres entre 18 et 50 ans : 1'731 11.00%

Membres entre 51 et 75 ans : 9'501 60.29%

Membres de plus de 75 ans : 4'525 28.71%

Total des membres : **15'757** Au 31.12.2010

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 - [Diaporama 2010](#) (Suite)

**Nombre d'assistances au suicide effectuées
du 1er janvier au 31 décembre 2010 : 91**

		<i>Moyenne âges</i>
A domicile	: 83	73
En EMS	: 7) 83
A l'hôpital	: 1)
Canton de Vaud	:	29
Canton de Genève	:	34
Canton de Neuchâtel	:	9
Canton de Berne	:	1
Canton de Fribourg	:	5
Canton du Valais	:	9
Canton du Jura	:	4



Sur les 91 assistances au suicide :

Nombre de femmes : 51 soit : 56.05%

Nombre d'hommes : 40 soit : 43.95%

La moyenne d'âge est de : 74.09 ans

Moyenne d'âge pour les femmes : 75.45 ans

Moyenne d'âge pour les hommes : 72.37 ans

La personne la plus jeune avait : 40 ans

La plus âgée avait : 98 ans

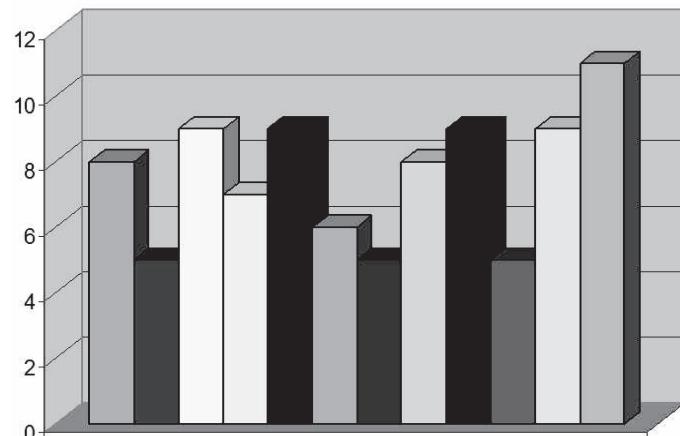


***Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011***

Ordre du jour No 2 - Diaporama 2010 (Suite)

Nombre d'assistances au suicide effectuées par mois, en 2010 :

Janvier :	8
Février :	5
Mars :	9
Avril :	7
Mai :	9
Juin :	6
Juillet :	5
Août :	8
Sept. :	9
Octobre :	5
Nov. :	9
Déc. :	11



**Nombre de demandes d'assistances au suicide reçues et étudiées
par les médecins conseils : 157**

Canton de Vaud	:	63	Nombre de dossiers acceptés :
Canton de Genève	:	52	145
Canton de Neuchâtel	:	18	
Canton de Fribourg	:	6	
Canton du Valais	:	10	
Canton de Berne	:	2	
Canton du Jura	:	6	



**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 - [Diaporama 2010](#) (Suite)

**Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées
entre 2001 et 2010**

En 2001 : 17

En 2002 : 35

En 2003 : 48

En 2004 : 42

En 2005 : 54

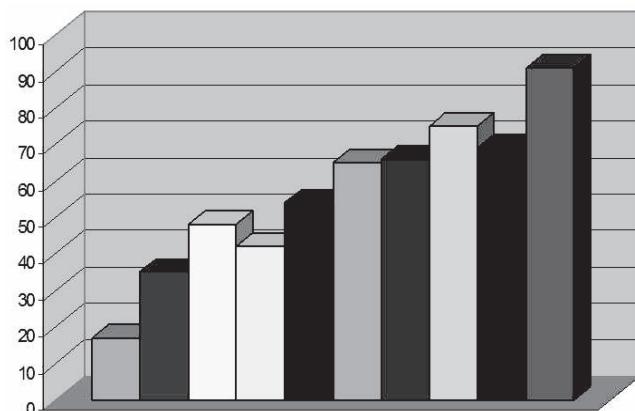
En 2006 : 65

En 2007 : 66

En 2008 : 75

En 2009 : 69

En 2010 : **91**



Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées

entre 2001 et 2010

à domicile, dans un hôpital, dans un 'EMS' ou un foyer

	2001	2002	2003	2004	2005
Total	17	35	48	42	54
Domicile	16	35	41	41	43
EMS	1	0	7	1	11
Hôpital	0	0	0	0	0
Foyer	0	0	0	0	0

	2006	2007	2008	2009	2010
Total	65	66	75	69	91
Domicile	57	61	68	64	83
EMS	6	5	6	4	7
Hôpital	2	0	0	1	1
Foyer	0	0	1	0	0

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 - **Diaporama 2010** (Suite)

Assistances effectuées en EMS, hôpital ou foyer

Ages	Pathologies	
Femme 81	Polypathologies inval.	1
Femme 96	Polypathologies inval.	2
Homme 82	Polypathologies inval.	3
Femme 60	Sclérose en plaque + psoriasis sévère, HTA	4
Homme 86	Polypathologies inval.	5
Femme 92	Quasi cécité - s. DLMA + polypathol. inval.	6
Femme 86	Polypathologie - Cécité - Colectomie	7



Appels reçus par la permanence tél. et traités par le secrétariat

Année	Mois	Appels tél. reçus	Lettres demandes d'adhésions	Lettres renseignements	Lettres assistances
-------	------	-------------------	------------------------------	------------------------	---------------------

2010	Janvier	139	42	16	
	Février	312	40	26	
	Mars	329	59	20	
	Avril	209	59	32	
	Mai	164	46	31	
	Juin	152	42	31	
	Juillet	129	33	30	
	Août	176	44	48	
	Septembre	252	49	24	
	Octobre	210	63	27	
	Novembre	205	36	25	
	Décembre	173	68	28	

Total :	2'450	581	338
16			



**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 2 - [Diaporama 2010](#) (Suite)

Demandes d'adhésions reçues sur le site Internet :
www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch

Année	Mois	Nombre
2010	Janvier	73
	Février	44
	Mars	92
	Avril	149
	Mai	68
	Juin	62
	Juillet	72
	Août	83
	Septembre	104
	Octobre	78
	Novembre	93
	Décembre	120
Total :		1'038



Statistiques des assistances effectuées et pathologies

Maladies	Total
Cancers	40
Polypathologies invalidantes	26
Pathologies neurologiques	18
Pathologies vasculaires	5
Pathologies respiratoires	2



Mme Marianne Tendon conclut en précisant que toutes ces statistiques sont créées par le secrétariat de l'association et qu'elle ne fait que les commenter pour l'assemblée générale.

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

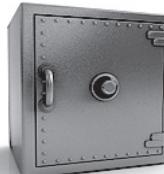
Ordre du jour No 3
Rapport annuel de la trésorière
présenté par Mme Janine Walz (Transcription)

"Permettez-moi de vous présenter brièvement les comptes 2010, qui sont en votre possession, puisqu'ils ont été publiés dans le bulletin No 54. Comme vous pourrez le constater, le résultat de l'exercice est positif, grâce à une gestion rigoureuse."

	Recettes	Dépenses charges
Cotisations membres :	569'743.10	
Encaissement rembours. divers :	849.60	
Dons :	115'106.95	
Cotisations 2011 encaissées d'avance :	9'625.00	
Intérêts créanciers :	5'760.35	
Commission 3% impôt source :	189.20	
Remboursement assurance :	633.20	
Total :	701'907.40	486'171.31
Résultat de l'exercice :	215'736.09	

*Ce résultat sera reporté au capital qui s'élèvera donc à :
CHF 774'105.61*

"Je vous remercie de votre attention et passe la parole à l'organe de contrôle la fiduciaire Nouvelle SA, représentée aujourd'hui par M. Meyer et nous répondrons volontiers à vos éventuelles questions."



**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 4

Rapport de l'organe de contrôle, la Fiduciaire Nouvelle SA de Genève
représentée par Monsieur Charles Meyer (Transcription)

*"Bonjour, je vais vous lire notre rapport, qui figure
dans la brochure d'EXIT No 54 :*



En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 4 février 2011

FIDUCIAIRE NOUVELLE SA"

***Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011***



Ordre du jour No 4

**Rapport de l'organe de contrôle, la Fiduciaire Nouvelle SA de Genève
"Complément"**

établi par l'organe de contrôle, la fiduciaire Nouvelle SA

"En complément à notre rapport sur le contrôle restreint du 4 février 2011, nous vous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2010 et de donner décharge aux membres du comité, ainsi qu'au trésorier pour leur gestion.

Genève, le 4 avril 2011

FIDUCIAIRE NOUVELLE SA

Bernard GROBET

Responsable du mandat

Expert-réviseur agréé"



Monsieur Meyer a répondu aux questions posées et le Dr Sobel a demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaitait s'exprimer, comme ce ne fut pas le cas, il proposa aux membres présents, d'accepter les comptes 2010 et de donner décharge à la trésorière et au comité.

Les comptes 2010 et la décharge furent **adoptés** par la majorité de l'assemblée, sans aucun avis contraire, mais avec 1 abstention.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2011

Ordre du jour No 5 - Cotisation annuelle pour 2012

Compte tenu de la bonne situation financière de l'association, le Dr Sobel propose de ne pas augmenter les cotisations pour 2012, soit :

- CHF 40.-- pour les membres actifs
- CHF 35.-- pour les membres à l'AVS et/ou à l'AI

La proposition de maintenir au même montant les cotisations annuelles est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Le Dr Sobel ajoute, à l'intention de ceux qui se demanderaient pourquoi ne pas baisser le montant des cotisations, que l'association **doit faire des réserves** pour financer les campagnes politiques qui auront lieu dans le canton de Vaud (Initiative : 'Assistance au suicide en EMS') et peut-être aussi au niveau fédéral, suite au projet de loi qui est encore à l'étude, auprès du département de Justice et Police.



Ordre du jour No 6 - *Election du comité*

Le Dr Jérôme Sobel, après entretien avec le comité, est prêt à assurer une nouvelle année de présidence, il demande donc à l'assemblée de voter à main levée pour ou contre sa réélection.



Il est réélu à l'unanimité avec longues et chaleureuses acclamations, sans avis contraire, ni abstention.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2011

Ordre du jour No 6 - *Election du comité*



Le Dr Jean-Emmanuel Strasser, absent ce samedi 16 avril 2011, se représente et accepte de poursuivre son mandat de vice-président.

A son tour, il est réélu à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Le Dr Sobel propose ensuite que l'assemblée vote pour la réélection du comité dans son ensemble.

Il est composé de **11 personnes** compétentes et motivées, dont voici les noms, par ordre alphabétique :

- Dresse Daphné Berner
- M. Jean-Jacques Bise
- Mme Christine Brennenstuhl
- Prof. Giulio Gabbiani
- Dresse Dominique Hutin
- Me Maryse Jornod
- Mme Suzanne Pletti
- Mme Gabriela Renaud
- Mme Marianne Tendon
- Mme Janine Walz, trésorière de l'association
- M. William Walz



La seule personne qui ne se représente pas, est Me Flore Primault, avocate à Lausanne, pour les raisons évoquées en page 2. C'est Me Maryse Jornod, avocate à Lausanne, qui la remplacera, elle est membre de l'association depuis le 10 septembre 2005.

Après votation à main levée, l'ensemble du comité est réélu à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2011

Ordre du jour No 7 - *Conférence de Me Yves Grandjean*

L'assemblée a suivi avec un grand intérêt l'exposé de Me Yves Grandjean, avocat à Neuchâtel, qui a défendu brillamment la Dresse Daphné Berner, lors du procès à Boudry.

Me Grandjean rappelle, pour ceux qui l'ignoreraient, que la Dresse Daphné Berner a été acquittée le 14 décembre 2010 et que le Ministère Public a décidé le 4 janvier 2011, de ne pas déposer de recours.



Suite à sa plaidoirie, le juge a estimé que la Dresse Daphné Berner avait effectivement agi en **état de nécessité**.

L'enregistrement **sonore** de la conférence de Me Yves Grandjean est à la disposition de ceux qui n'ont pas pu venir à Martigny et qui souhaiteraient néanmoins l'écouter.

Nous prions les personnes intéressées, d'envoyer leur demande écrite au secrétariat, accompagnée d'une enveloppe timbrée, munie de l'adresse d'expédition et d'une petite participation de CHF 3.-- en timbres-poste, soit : 3 timbres à CHF 1.--, pour la fourniture et la gravure du CD.



Ordre du jour No 8 - *Propositions et divers*

Question d'un membre :

- "Dans les directives anticipées, il est précisé : "qu'une médication à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort ..." Cette directive n'est-elle finalement pas inutile ?

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 8 - *Propositions et divers*

Réponse du Dr Sobel :



"Non et c'est d'ailleurs une excellente question :"

"Si je donne à quelqu'un une dose, dont je sais pertinemment qu'elle va tuer la personne, c'est une *euthanasie active directe*.

"Si je lui donne une dose moins forte, dont je sais qu'elle va apaiser ses souffrances, mais que ce n'est pas une dose mortelle, si par hypothèse cette personne devait quand même décéder, ce n'est plus une *euthanasie*, c'est une zone grise, intermédiaire, qui existe heureusement dans les hôpitaux ... !"

Personnellement, déclare le Dr Sobel : "Je préfère la transparence, on fait ce qu'on dit et on dit ce qu'on fait !"

Question écrite No 1

"Mon médecin traitant est à 100% contre le suicide assisté, que puis-je faire ?"

Réponse du Dr Sobel :

"La seule solution, comme il le répète à chaque assemblée, c'est de changer de médecin ! Le patient n'est pas un objet de soins !"

Question écrite No 2

"Si j'apprends que j'ai la maladie d'Alzheimer, est-ce que l'association pourra m'aider, lorsque je le demanderai ?

Réponse du Dr Sobel :

"La maladie d'Alzheimer a la particularité d'être évolutive, l'association ne pourra vous aider que si vous avez encore votre discernement !" Chaque patient devra donc prendre la décision au "bon moment", avant qu'il ne soit trop tard !"

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 16 avril 2011**

Ordre du jour No 8 - *Propositions et divers*

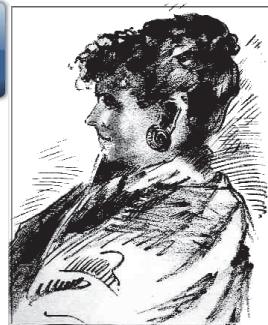
Clôture de l'assemblée générale 2011

Pour conclure, le Dr Sobel informe que la prochaine assemblée générale 2012 aura lieu à Genève et déclare que cette assemblée générale est terminée.



LE MOT DE DAPHNÉ

Je suis membre d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande depuis longtemps, 15 ans peut-être ? plus ? ne sais pas au juste, n'ai jamais demandé ma fiche au secrétariat....mais je le suis parce que j'estime que tout un chacun a le droit de décider pour lui-même.



Un souvenir qui remonte à loin, du temps de mon internat et qui me fait encore mal aujourd'hui.

Arrive aux urgences un jeune homme, qui avait tenté de se suicider par balle. Il avait la tête fracassée, de la cervelle en sortait, mais il était encore assez conscient pour articuler faiblement «laissez-moi mourir»....Eh bien, à l'époque, aucun médecin présent ne s'est occupé de ce qu'il disait et tout le monde s'est employé à vite le transférer en neurochirurgie, au bloc opératoire. Révoltée, j'ai demandé, mais dans quel état sera-t-il après l'opération ? la réponse m'avait sidérée, tant elle fut dite calmement : bah, ce sera probablement «un légume» ...

LE MOT DE DAPHNÉ



(Suite)

Si aujourd'hui assurément, on n'agit plus ainsi, n'en reste pas moins que les médecins n'entendent pas toujours ce que leur patient demande, surtout s'il demande à mourir....

Aujourd'hui je fais des assistances au suicide. J'aide à mourir. Et à chaque fois, quand je rentre à la maison, je suis soulagée et contente pour la personne : elle voulait mourir et elle a eu la mort douce qu'elle souhaitait.

Certains refusent des investigations lourdes, d'autres pensent que maintenant, ils en ont assez enduré et qu'il leur est permis de partir sereinement. La plupart s'en vont entourés des leurs, il y a souvent des larmes, mais c'est toujours un moment intense et très beau, ce moment où l'on se dit au revoir ou adieu et où les mains parlent si bien.

Je n'ai jamais rencontré ce que certains qualifient de «fatigués de la vie», ce n'est pas de la vie qu'ils sont fatigués ceux qui font appel à notre association, mais des fatigués de leur maladie, de leurs souffrances, de leur dépendance....

Je me souviens en particulier d'une petite dame, toute menue, qui souffrait d'un tremblement essentiel depuis ses 27 ans. Elle avait plus de 85 ans lorsqu'elle a contacté EXIT. Son tremblement s'était tellement aggravé au cours des années qu'elle ne pouvait plus rien faire seule. Elle vivait dans un petit home depuis plus de 2 ans, son infirmière l'avait aidée, elle avait appelé le notaire et elle était présente lors de nos 2 visites . Elle en avait maintenant assez, ce tremblement l'épuisait, c'était comme faire un marathon tous les jours.

L'assistance fut fixée un mercredi, à 18 h.



LE MOT DE DAPHNÉ



(Suite)

C'est une heure inhabituelle, mais la direction du home avait souhaité la plus grande discréction. 18 heures, c'était donc probablement l'heure d'après souper, où la plupart des résidents étaient dans leur chambre ou dans le salon....

La date était fixée depuis plus de 10 jours, c'est long 10 jours, quand on a tout décidé, qu'on souffre et qu'on aimerait que cela s'arrête ... Madame avait déploré ce délai qu'elle jugeait excessif quand la date fut fixée, mais elle n'avait pas tant le choix et le savait et s'était resignée : le home exigeait la présence de son infirmière référente et celle-ci avait une semaine de vacances à prendre ... Il lui a donc fallu attendre 10 jours.

Quand Dominique et moi avons poussé sa porte, à 17.55 h., elle a eu un sourire adorable, inoubliable ... et elle nous a remercié : elle était si contente de nous voir, c'était enfin l'heure de sa délivrance.

J'avais avec moi un lot de feuille A4 où j'avais imprimé les questions obligées en allemand et en caractère Arial (Helvetica) 48, bref, des feuilles avec des lettres énormes, c'est qu'elle était sourde, très sourde, il fallait hurler à son oreille et je ne me voyais pas hurler cette question si délicate : voulez-vous vraiment mourir ce soir ?

J'avais beaucoup pensé à elle durant la journée. Elle avait passé une bonne journée nous dit-elle, n'avait quasiment pas mangé et craignait de ne pas arriver à boire correctement.

Mais elle a bu vite, goulûment dirais-je, et 3 secondes plus tard, elle me regardait avec ses grands yeux bleus et un air interrogatif et vaguement anxieux : «es geht nicht, ich spüre nichts !» J'ai pu la rassurer, le produit allait agir, fallait juste attendre un peu... elle s'est endormie 5 minutes plus tard, tout doucement. Son infirmière, une grande et belle femme, énergique et chaleureuse, était toute émue et a eu ces mots : regardez, elle est enfin tranquille... cela me fait tout drôle de ne plus la voir trembler ».

LE MOT DE DAPHNÉ



(Suite)

Je pense souvent à cette petite dame qui à notre arrivée, Dominique et moi, nous regardait avec émerveillement et nous a offert un si beau sourire, comme si nous étions des anges ou la Vierge Marie ... !



Merci, les Zurichois !

Ce dimanche 15 mai 2011, les Zurichois, je les aime beaucoup ! (votations du 15.05.2011). Ils ont massivement rejeté les initiatives visant à limiter l'assistance au suicide et ils se sont montrés logiques et 'fair-play' : si je ne veux pas qu'on limite mon droit personnel de pouvoir, cas échéant, bénéficier d'une assistance à mourir, pourquoi la refuse-rai-je à l'étranger qui n'a pas la chance de pouvoir en bénéficier dans son pays ? Toute la campagne a bien tenté d'instrumentaliser notre tendance xénophobe, mais cela n'a pas marché !

Merci les Zurichois, je dormirai mieux et sans angoisse: le parlement comprendra que le peuple vit très bien avec la loi telle qu'elle existe aujourd'hui. Nul besoin d'une surveillance chicanière. Il n'y a pas d'abus, pas de pente glissante, 'on ne suicide' personne qui ne le demande pas, personne qui ne saurait pas de quoi il retourne.

A ceux qui souhaiteraient que les autorités surveillent les finances des associations ? C'est déjà le cas ! EXIT A.D.M.D. Suisse romande a même envoyé volontairement ses comptes en 2009 au DFJP, dirigé à l'époque par Mme Widmer Schlumpf.

Laissons donc vivre les associations ! Après tout, elles existent parce que les médecins n'ont pas encore compris qu'aider à mourir, c'est aussi un acte médical. En dernier ressort, c'est au citoyen de décider s'il veut encore vivre, c'est lui qui est confronté à un pronostic sévère, c'est lui qui souffre ou est handicapé, c'est lui qui sait si son état est supportable ou non. Il le sait mieux qu'un ou deux médecins, mieux qu'un expert psychiatre et surtout bien mieux qu'une commission ad hoc, formée d'éthiciens ou d'ayatollahs.

Vraiment, **merci les Zurichois !**

Témoignage d'un accompagnement à Neuchâtel

par Mme Dominique Roethlisberger



Demain, comme d'autres fois, j'accompagnerai une personne (avec la Dresse Daphné Berner, bien connue). Je le sais depuis plusieurs jours.

Depuis que la date a été fixée, cela s'impose tranquillement à moi. Je me prépare, comme Daphné, afin que le dossier soit prêt, pour la police, pour la justice, pour le médecin, en toute légalité, en toute transparence.

Nous rencontrons celle ou celui qui veut mourir une première fois, parfois deux. Lorsque quelqu'un souhaite mourir c'est parce que sa qualité de vie est devenue exécable, c'est parce que ses douleurs sont intenses et permanentes, c'est parce qu'il y a une telle dépendance dans toutes les sphères intimes qu'elle ou qu'il **n'en peut plus !**

Personnellement, je sais tout cela et je suis convaincue de cette notion de dignité dans ce dernier parcours : il me semble évident que chacun devrait pouvoir choisir quand et comment il souhaite mourir, lorsque la vie devient intolérable.

Demain, j'accompagnerai donc cette personne et je serai face à moi-même, en me disant : elle ne peut plus vivre ainsi. C'est elle qui l'a décidé et je la comprends.

La veille, je vis normalement. Il n'y a pas d'inquiétude particulière, ni de tension. Je veille à me coucher tôt pour être debout aux premières heures, au meilleur de ma forme.

Lorsque le jour se lève ; je me suis organisée pour être libre de tout engagement afin d'avoir le temps. Je suis sereine : je me dois d'y aller. Je ne suis pas inquiète.

Témoignage d'un accompagnement à Neuchâtel

par Mme Dominique Roethlisberger (Suite)

Je vais chercher Daphné. Nous allons prendre le produit chez le pharmacien et nous partons à l'adresse que nous connaissons déjà. Nous retrouvons alors la personne souffrante, la famille, les amis, parfois des soignants et quelquefois un religieux. Jusqu'au bout, la personne peut changer d'avis. Nous le lui redisons.

Ce qui est extraordinaire (dans le sens extra...ordinaire), c'est la relation qui s'établit. Tout de suite, un contact se fait depuis le premier entretien; il peut être tactile, aussi au niveau du regard. Les mots échangés sont puissants; nous ne nous connaissons pas et pourtant tous ces moments sont très forts et viennent spontanément.

Il y a beaucoup de respect de notre part à l'égard de la personne, beaucoup de dignité de sa part, de détermination aussi. C'est intense mais sans bruit, avec calme et douceur. Les personnes (famille, amies, proches) sont tristes, très émotionnées mais désireuses d'être là pour accompagner jusqu'au bout, pour donner de l'amour, chacune à leur façon.

La personne prend le produit, s'endort très vite et s'éteint. Tout doucement. C'est la fin des douleurs, c'est la fin de ce drame !

Daphné et moi laissons le maximum d'intimité à ce groupe dont nous ne faisons pas partie, mais sommes présentes pour les aider à passer ce cap. Avec sérénité.

Après les formalités (police, médecin etc...), étant assurées que les proches ne sont pas démunis dans leur désarroi et leur peine, qu'ils sont entourés, nous partons.

Après, pour moi, c'est le retour à la normale, dans mes activités. Voir le soleil ou la pluie, écouter un enfant rire, un 'ancien' sourire, le quotidien, c'est la vie, telle qu'elle est !

Je ne suis pas croyante. Ma force, c'est **l'échange humain**, un paysage, un morceau de musique, le rire. Ma force, **c'est aimer**.

Et aimer, c'est aussi aimer l'autre qu'on ne connaît pas, une personne en souffrance, qui vit un cauchemar et qui demande de l'aide. Nous accompagnons. Tout simplement. Non, ce n'est pas difficile.

Pour moi, c'est évident !

Remerciements et rappel concernant les directives anticipées !

Merci

Dans l'impossibilité de remercier individuellement les membres ayant fait un don en faveur de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande, le Comité exprime à chacun, sa vive reconnaissance pour le soutien apporté à son action.



Qu'est-ce que le testament biologique ou les directives anticipées ?

Depuis 1982, EXIT A.D.M.D. Suisse romande a été la première à proposer à ses membres le "Testament biologique" ou la "Déclaration pour le droit de mourir dans la dignité".

On les appelle plus couramment aujourd'hui : "Directives anticipées". C'est un petit document, au format d'une carte d'identité, que le membre d'EXIT Suisse romande porte sur lui en permanence et qui est libellé comme suit :

Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je soussigné(e), demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté les dispositions suivantes :

- Que l'on renonce à toute mesure de réanimation si mon cas est considéré comme désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé(e) physiquement ou mentalement.
- Qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.

Carte de membre et le conseil de l'association

Si votre carte de membre est complète ou si vous l'avez perdue, prière d'envoyer votre demande au secrétariat, avec une enveloppe libellée à votre adresse et affranchie. Merci d'avance.

EXIT ADMD Suisse romande
Case postale 110
1211 Genève 17

Demande d'une nouvelle carte de membre

Madame, Monsieur (soulignez ce qui convient)

Nom :

Prénom :

Rue :

N° postal et localité :

PS : Le secrétariat reçoit régulièrement des demandes de cartes, sans mention de nom et d'adresse, il ne peut donc pas y donner suite. Merci de ne pas oublier vos coordonnées.

Les contrats d'assurance vie ...

Lisez attentivement le paragraphe de votre assurance vie concernant le suicide. Si vous avez le moindre doute, écrivez à votre assurance et exigez une **réponse écrite** aux questions suivantes :

- Est ce qu'il existe un délai entre le moment de l'entrée en vigueur du contrat et un éventuel décès par suicide ?
- Si oui, quel est exactement ce délai ?

Lettre d'un médecin, adressée à notre accompagnatrice Mme Gabriela Renaud

Le comité de rédaction a choisi de publier un extrait de cette lettre, qui nous a été remise par Mme Gabriela Renaud, après avoir obtenu l'autorisation du médecin qui l'a rédigée :

"Chère Gabriela,

Je me permets de vous appeler par votre prénom, tellement les moments que nous avons partagés récemment étaient remplis d'intense émotion, de grande humanité.

C'est le mercredi 8 juin 2011, après 30 ans de carrière que, pour la première fois, j'ai rempli un 'engagement EXIT' avec une patiente qui m'avait depuis longtemps communiqué sa volonté de faire appel à votre association, au cas où il n'y aurait plus aucune mesure médicale susceptible de lui offrir une survie et une qualité de vie décente.

De plus, j'ai également tenu la promesse faite à un membre de sa famille qui m'avait demandé de ne jamais abandonner cette patiente quoi qu'il arrive. J'avais aussi promis à la patiente de ne pas l'abandonner jusqu'à la fin de sa vie.

Malgré tous les traitements suivis par la patiente, nous avons finalement abouti à une situation irréversible et incurable. La médecine ne pouvait plus lui proposer que des soins palliatifs et de l'antalgie. De plus, et c'est là que mon rôle de médecin-traitant s'est quelque peu compliqué : la patiente m'avait demandé de lui calmer ses souffrances et refusé toutes médications qui potentiellement l'aurait déconnectée de la réalité. En effet, elle voulait rester consciente et lucide afin de partager ses derniers moments avec sa famille.

Quand la patiente fut bien au clair de sa situation médicale dépassée, elle a pris l'initiative d'appeler l'association EXIT, d'envoyer tous les documents ad hoc, d'y joindre une copie de son dossier médical attestant de l'évolution irrévocabile de sa maladie et une lettre de ma part vous informant de ma volonté de collaborer avec vous."

Lettre d'un médecin, adressée à notre accompagnatrice Mme Gabriela Renaud

"Le vendredi 3 juin dans l'après-midi, vous avez rencontré la patiente et avez eu un premier entretien avec elle. Vous lui avez laissé vos coordonnées en lui signalant être à sa disposition le moment venu.

Entre le vendredi 3 juin et le mercredi matin 8 juin, la situation médicale s'est gravement détériorée chez cette patiente, qui est restée toujours consciente, combative et lucide.

Le matin du mercredi 8 juin vers 8.15 h., la patiente me contacte personnellement sur mon téléphone mobile et m'informe avoir pris la décision de se libérer de ses souffrances, de vous avoir appelée, pour vous en informer également.

Connaissant la patiente depuis environ 20 ans et surtout durant ces années de lutte contre sa maladie, j'ai acquis, sans le moindre doute, la conviction que sa décision était irrévocabile. Etant donné que dans les soins palliatifs dont elle bénéficiait, elle recevait entre autres produits de la morphine, j'ai donné l'ordre au personnel soignant d'administrer sa dernière dose à 8.15 h. Cela nous laissait quelques heures pour nous organiser, pour que la patiente puisse informer toute sa famille, pour que nous puissions vous et moi nous rencontrer afin de faire le point de la situation avec la famille.

Rendez-vous est pris à 13.30 h. le mercredi 8 juin.

Je ne vous cache pas que j'étais «mort de trouille» en venant au rendez-vous et c'est la raison pour laquelle je suis arrivé avant l'heure prévue. J'ai eu alors le plaisir de constater que, vous également, étiez arrivée avant l'heure."



Lettre d'un médecin, adressée à notre accompagnatrice Mme Gabriela Renaud

"Je devais collaborer avec vous que je ne connaissais pas et aider la patiente dans sa volonté de se libérer de ses souffrances.

Dès que vous avez commencé à faire le point de la situation avec toute la famille réunie, j'ai senti que nous serions sur la même longueur d'onde.

Ensemble avec la famille, nous avons constaté et admis que la décision d'autodélivrance appartenait à la patiente et à elle seule. Nous avons informé la famille sur les modalités de l'autodélivrance qui se ferait par voie de perfusion (et c'était uniquement moi qui devait poser cette voie veineuse), tellement la patiente présentait des troubles digestifs, l'empêchant de boire ne serait-ce que l'équivalent d'une cuillère à soupe.

Les modalités d'utilisation de la roulette-robinet de la tubulure, furent clairement expliquées à la patiente qui a pu ainsi actionner une perfusion de 'NaCl' à plusieurs reprises, afin de se familiariser avec le geste, Et cela lui a laissé ainsi plusieurs fois la possibilité de revenir éventuellement sur sa décision.

Quand fut installée la perfusion qui allait permettre à la patiente de s'autodélivrer, vous êtes intervenue une dernière fois pour lui signifier la possibilité de renoncer.

La famille a pris congé de la patiente et l'a entourée durant ses derniers instants parmi nous.

«J'aime la vie - mon corps ne m'aime plus - je quitte mon corps», telles furent les dernières paroles prononcées par la patiente.

Son départ fut paisible et serein !"



Contre l'acharnement thérapeutique et palliatif Pour le droit de mourir dans la dignité !



L'aide au suicide

Ce livre parle de vous personnellement, il traite de l'étape finale de votre vie.

Le passé dont vous ne voulez rien savoir, vous vous condamnez à le répéter, dit-on ; mais la fatalité que vous voudriez ignorer s'accomplira sous sa forme la plus inacceptable. Si le droit à la vie est fondamental, il apparaît tout aussi fondamental de pouvoir choisir sa propre mort, et de faire appel à l'assistance d'un spécialiste.

Ce livre est d'abord un manifeste : contre l'acharnement thérapeutique, bien sûr; mais aussi contre l'acharnement palliatif, contre

l'hypocrisie de médecins plus soucieux de la promotion de leur spécialisation que de l'état de leurs patients; contre l'opportunisme de politiciens qui surfent sur l'opinion publique au lieu d'affronter la réalité ; et contre notre lâcheté à tous devant un des derniers tabous de notre temps.

Ce livre, enfin, engage le débat sur des questions aussi fondamentales que le suicide assisté ou l'euthanasie directe, leurs enjeux économiques, la législation dans ce domaine, la formation de praticiens en thanatologie, les directives anticipées, etc., cela sous deux angles de vue convergents, celui d'un médecin engagé dans l'assistance au suicide, et celui d'un partisan de la démédicalisation de l'euthanasie.

Auteurs : Jérôme Sobel, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie et en chirurgie cervico-faciale et Michel Thévoz, qui a été professeur d'histoire de l'art et conservateur de la Collection de l'Art Brut depuis sa fondation en 1976.

Une bonne nouvelle !

Depuis le 1er juillet 2011, le secrétariat de l'association répond enfin directement à vos appels de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

 022 735 77 60



Plus aucun intermédiaire :
un contact aimable, direct et compétent !

Concernant le paiement de vos cotisations :

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre** de recevoir vos factures de cotisations annuelles qui sont envoyées chaque année, au début du mois de février, **avant** d'effectuer votre versement.

Vous avez été nombreux à payer vos cotisations 2011, au moyen du bulletin de versement de votre cotisation 2010 ou même du bulletin de versement avec la mention "Don", ce qui complique considérablement le travail de la comptabilité puisque les comptes ne sont pas les mêmes.

Merci d'avance à tous !

Nous manquons de place !

Si vous avez des locaux à louer à Genève, près d'un arrêt de bus, à un tarif raisonnable, contactez-nous :

 022 735 77 60

pendant les heures susmentionnées



Si vous déménagez - Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par fax au No 022 735 77 65 ou par courrier postal à :

**EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Case postale 110 1211 Genève 17**



Nom	:
Prénom	:
Ancienne adresse	:
Nouvelle adresse	:
No postal et lieu	:
Adresse électronique	:
Nouveau téléphone	:
Téléphone portable	:
Communication	:
.....		

Des caractères plus lisibles !

Comme vous avez pu le constater, ce bulletin a été rédigé avec des caractères plus lisibles (Helvetica) et dans une taille légèrement plus grande, afin de tenir compte de nos lecteurs, qui ont de la peine à lire les petits caractères.

**Adhésion à EXIT A.D.M.D.
Suisse romande**



Plus nous serons nombreux
mieux nous atteindrons nos objectifs !



Bulletin d'inscription

Uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse romande

A envoyer à :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande Case postale 110 1211 Genève 17
en joignant svp une enveloppe affranchie à votre adresse. Merci !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je désire adhérer à EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF 40.--
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle CHF 35.--

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Rappel des conditions pour demander une assistance au suicide

1. Il faut être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Etre domicilié en Suisse romande
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande sérieuse, manuscrite, avec un dossier médical
5. Etre atteint d'une maladie incurable, avec un pronostic fatal ou une invalidité importante ou des souffrances intolérables



Le comité de rédaction remercie les nombreux lecteurs qui ont manifesté leur satisfaction depuis le mois de septembre 2009, pour tous les nouveaux bulletins, aussi bien pour la sélection du contenu rédactionnel, la qualité des informations et même pour la taille des caractères ! N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, remarques etc ... Merci d'avance !